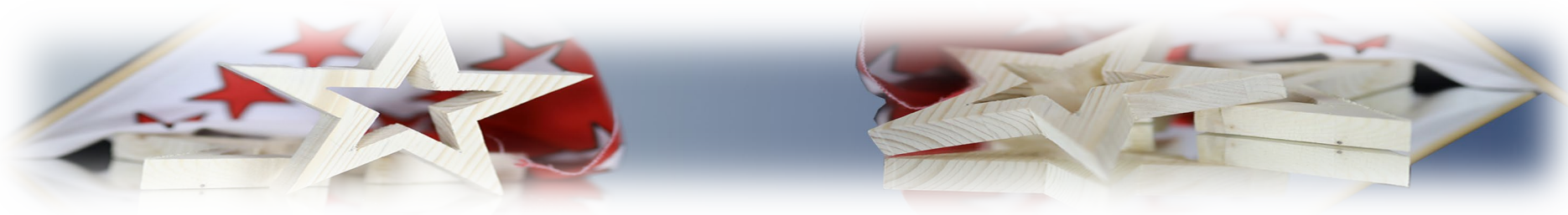


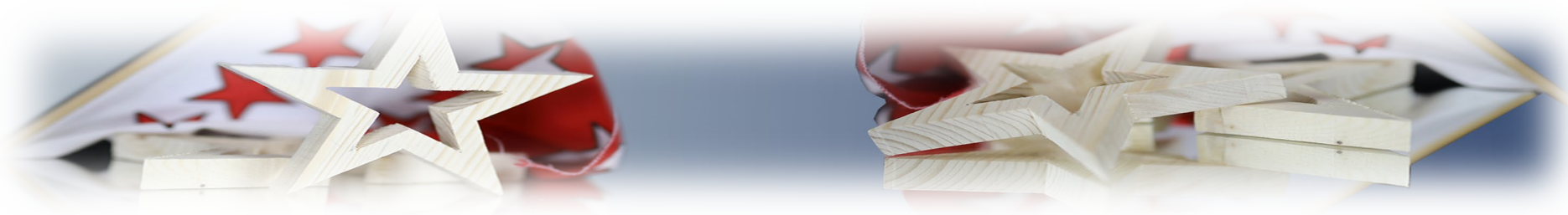
# Constituante du canton du Valais

**Votre Valais de demain.**



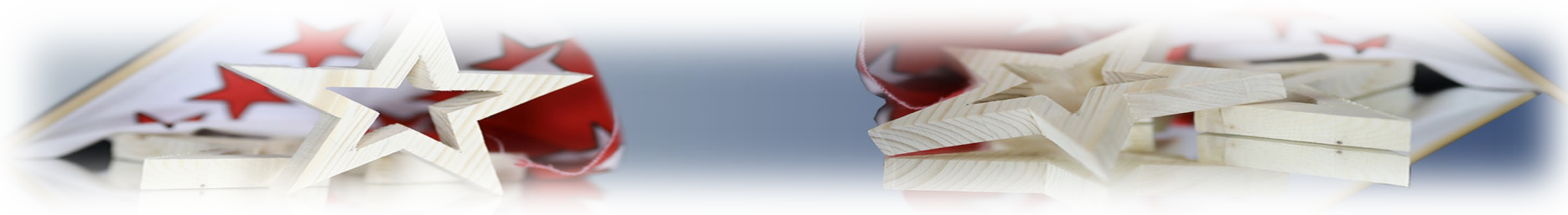
## Qu'est-ce qu'une constitution ?

- Loi fondamentale d'un Etat (pays, canton, etc.)
  - Définit ses institutions et leur tâches
  - Détermine les règles, droits et obligations, etc.
- Si l'Etat était un bâtiment, la Constitution en serait son plan.



## Pourquoi une Constituante ?

- Nécessité de réviser la Constitution cantonale actuelle qui date de 1907 – la plupart des cantons l'ont déjà fait.
- Adapter la Constitution à la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle (démographie, activités économiques, urbanisation, nouvelles technologies).
- 4 mars 2018: la population valaisanne accepte une initiative populaire par 72% et décide de confier la révision à une assemblée constituante.



## Qu'est-ce qu'une Constituante ?

- 25 novembre 2018: la population valaisanne élit 130 personnes issues de 10 partis et mouvements politiques chargées de rédiger un projet de nouvelle Constitution.
- Fonctionne sur le modèle du parlement cantonal (Grand Conseil).



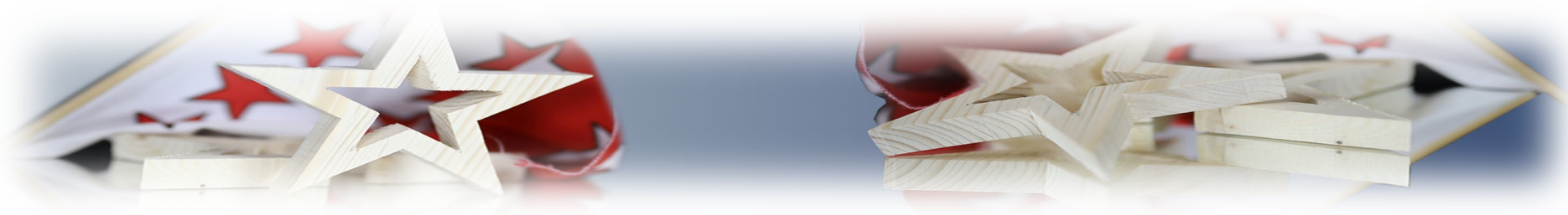
## Comment est organisée la Constituante ?

- **Organes de directions**
  - Collège présidentiel (collégial, 4 membres)
  - Bureau (13 représentant-e-s des 10 groupes politiques)
- **Groupes et partis politiques**
  - PDCVr, CVPO, CSPO, VLR, PSVr, SPO, UDCVr, SVPO, Les Verts, Appel Citoyen
- **10 commissions thématiques**
- **3 commissions institutionnelles**
  - Rédaction, coordination et participation citoyenne
- **1 secrétariat général**



## Les 10 commissions thématiques

- 1. Dispositions générales, cohésion sociale, préambule et rapports Eglises/Etat, dispositions finales
- 2. Droits fondamentaux, droits sociaux et société civile
- 3. Droits politiques
- 4. Tâches de l'Etat I : Principes, finances et développement économique
- 5. Tâches de l'Etat II : Développement territorial et ressources naturelles
- 6. Tâches de l'Etat III : Tâches sociales et autres tâches de l'Etat
- 7. Autorités cantonales I – Dispositions générales et Grand Conseil
- 8. Autorités cantonales II – Conseil d'Etat, administration et préfets
- 9. Autorités cantonales III – Pouvoir judiciaire
- 10. Communes et organisation territoriale



# Le déroulement des travaux des commissions

a) Elaboration des principes : Rapport 25 pages

b) Discussion sur les principes par étapes au plenum  
Dans les principes, les commissions veulent tester  
la réaction de la plénière

c) 1ère lecture

d) 2ème lecture

- Approche thématique, bien que fondamentalement différente, et  
méthodologique

- Les jeunes et les seniors sont intentionnellement pris en compte





## **Commission thématique 6**

### **Tâches de l'Etat III : Tâches sociales et autres taches de l'Etat**

Famille

Santé

Sécurité et vie privée

Sécurité sociale

Culture, loisirs et sport

Formation

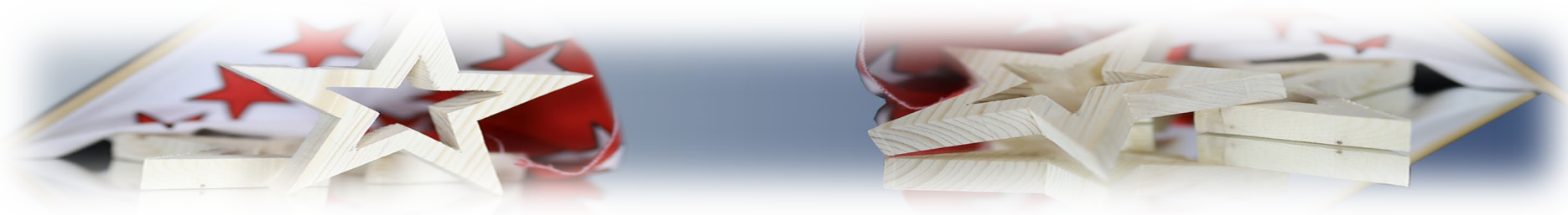
Intégration Jeunes et seniors

Politique intergénérationnelle

Patrimoine culturel

Autres tâches gouvernementales





## Quel calendrier ?

- Décembre 2018 – juin 2019: mise en place (élections, règlement, organisation)
- Juin 2019 – avril 2020: travail dans les commissions thématiques
- Septembre 2020 – novembre 2020: examen des principes par le plénum
- 2021-2022: procédure de consultation, préparation de l'avant-projet, examen du projet de Constitution par la Constituante (2 à 3 lectures)
- Printemps 2023: remise du projet au Conseil d'Etat
- Automne / hiver 2023: votation populaire



## Participation citoyenne

- La Constituante a décidé de créer une commission de participation citoyenne chargée d'intégrer la population à ses travaux
- Objectifs:
  - Recueillir des idées
  - Enrichir les réflexions des commissions thématiques
  - Connaître les préoccupations du grand public
- Une première phase a eu lieu de novembre 2019 à janvier 2020:
  - 1 plateforme numérique: [www.valaisdemain.ch](http://www.valaisdemain.ch)
  - 6 ateliers citoyens dans diverses localités du canton
- Prochaine phase en 2021: procédure de consultation (population et acteurs institutionnels)



## **Pieces de résistance pour une nouvelle constitution**

- **Sensibilisation de la population au sujet**
- **Séparation de l'Église et de l'État / Préambule**
- **Créances de garantie en faveur du Haut Valais ( Conseil aux États – Conseil d'État)**
- **Élection des juges cantonaux**
- **Niveau intermédiaire entre l'État et les communes**
- **Age de vote; droit de vote aux étrangers avec Permis C**
- **préfets ;**
- **Coopération intercantonale**



# Articles concernant les seniors de notre société

## Commission 1: La cohésion sociale

«L'Etat veille à une intégration pour tous ; il accorde une protection particulière aux personnes les plus vulnérables »

## Commission 2 Droits fondamentaux

Toute personne âgée a droit au respect de son autonomie, notamment en situation de vulnérabilité, à participer pleinement à la vie en société et d'exercer ses droits politiques.

## Commission 6 Tâches sociales et autres tâches de l'Etat

L'Etat, en collaboration avec les communes ou l'initiative privée, met en place une politique cantonale intergénérationnelle en tenant compte des besoins spécifiques et des intérêts des jeunes et des seniors. Il favorise la solidarité entre les générations



## Bases pour les travaux dans la commission 6

- Englober la politique des jeunes et des seniors.
- Mise en place un/une Délégué/e cantonal pour les Seniors
- «Bureau cantonal des générations».
  
- Inspiration de la commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des séniors et des activités proposées par Pro Senectute.
  
- Celle ci relève les thèmes de la mobilité, de la santé, de la formation continue, du logement,

# Pour plus d'informations

[www.vs.ch/fr/web/constituante](http://www.vs.ch/fr/web/constituante)

- [Accueil](#)
- [Documentation](#)
  - [Règlement de la Constituante](#)
  - [Documentation de base et finances](#)
  - [Communiqués de presse](#)
  - [Séances plénières](#)
  - [Rapports de séances](#)
  - [Rapports préliminaires des commissions thématiques](#)



**Merci de votre attention**